



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 63379

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des auxiliaires de vie. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à ce que les auxiliaires de vie aient un statut propre et ne soient plus régis par la convention collective des employés de maison. Une clarification permettrait de mieux définir les rôles et les responsabilités tant des personnes qui ont recours aux auxiliaires de vie que des associations qui seraient à considérer, seules, comme des employeurs directs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63379

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3809